

2025



# RAPPORT DE MISSION



# Sommaire

Avant-propos

---

**1. Rochias aujourd'hui et demain** **3**

---

**2. Notre mission et nos engagements** **4**

---

**3. Avancement de la mise en œuvre de notre mission** **9**

---

**4. Pour aller plus loin** **22**

---

**5. Conclusion** **26**

---

**6. Annexe** **27**



# Avant-propos

Depuis la publication de son premier rapport de mission, Rochias a poursuivi son engagement en faveur d'une **production durable et locale**. Les actions menées pendant cette période ont permis de **consolider les initiatives** déjà en place depuis la reprise en 2019 de Rochias par l'actuelle direction, plus particulièrement avec les producteurs locaux réunis autour de la **filière ail auvergnate**.

Ce **deuxième rapport de mission** présente le **suivi des objectifs** fixés lors du précédent rapport, il couvre l'**année 2025** (la **période concernée pour chaque indicateur** accompagne leur présentation dans le rapport).

Ce rapport illustre le **passage** d'une entreprise ayant une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises ancrée, sans statut particulier, à une **Entreprise à Mission pleinement fonctionnelle**, aux nouveaux statuts déposés au greffe en mars 2024.

Cette **démarche volontaire**, choisie par Rochias, se traduit par des **projets concrets** et des **objectifs mesurables**. Ce rapport s'inscrit dans une **logique de suivi** en vue de la **première évaluation** par l'Organisme Tiers Indépendant choisi. Il reflète le passage d'un **état des lieux initial** présenté dans le premier rapport à une **démarche structurée** mettant en avant les premiers résultats concrets déclinés sur les différents piliers du développement durable.

**Billom, site historique** de Rochias est la **terre de l'ail rose**. Tous les ans en août, la foire à l'ail est organisée dans ce village pour perpétuer la tradition et le savoir faire ancestral associé. La fédération des producteurs d'ail d'Auvergne travaille à l'obtention d'une IGP Ail Rose de Billom. Rochias développe sa filière d'ail pour l'industrie en parallèle, en s'appuyant sur cette tradition et ce savoir-faire ancestraux. Rochias a souhaité y **développer sa filière** car les **parcelles** sont **parfaites** pour héberger ces cultures.

Photo des agriculteurs de la filière ail lors d'un tour des exploitations pendant l'une des réunions pluriannuelles.

# 1. Rochias aujourd'hui & demain

Rochias est une **PME ancrée dans son territoire**. Elle a fait de la production et commercialisation d'une gamme complète d'alliacés en **origine France**, voir **Auvergnate**, un **pilier incontournable de sa stratégie commerciale** sur un **marché** agroalimentaire français et européen **ultra-dominé** par l'utilisation de produits importés de **Chine** pour l'ail, et d'**Inde** pour l'oignon et l'échalote. L'entreprise offre à l'industrie française la possibilité de se fournir en alliacés de **qualité, produits localement** et, de façon encore plus importante, qui permettent à une **agriculture locale** de préserver notre indépendance alimentaire. Un positionnement RSE fondé sur la production de proximité implique un rapport privilégié avec les producteurs locaux, une prise en considération totale de nos dépenses énergétiques, de la valorisation des déchets et du bien-être de nos collaborateurs. Ce choix a guidé notre voyage vers le statut d'Entreprise à Mission. Cette stratégie a également fortement contribué au  **rapprochement de Rochias avec le Groupe Colin**.

Rochias, entreprise centenaire **spécialiste de la transformation d'ail, d'oignon et d'échalote** depuis 1872 a rejoint le **Groupe familial Colin** en novembre 2025. Cette union conforte la place du **Groupe Colin** comme **leader européen de la transformation d'ail**. Ce regroupement naturel repose sur des **valeurs communes** que sont l'ancrage territorial, la qualité, la transparence et l'engagement envers les producteurs.

Cette intégration **bénéfique aux deux parties**, dôte Rochias de la puissance d'une **force commerciale** importante et permet au Groupe Colin de **compléter son**

**positionnement stratégique** en ajoutant la première transformation végétale à sa palette de savoir-faire. En effet, avec cette acquisition le Groupe Colin contrôle **l'ensemble de la chaîne de valeur** du commerce des **herbes et épices**: l'amont matières premières, la première transformation, la trituration, un service qualité et un service R&D permettant de développer les solutions culinaires du futur.

Ce rapprochement a été largement favorisé par l'existence même de la **filière de l'ail industrie en Auvergne**, renforçant le **caractère unique** de Rochias.

L'année **2026** constituera une **étape majeure** de ce grand projet avec le transfert de l'ensemble de la **déshydratation d'ail du Groupe Colin** sur le site d'Issoire. Un investissement important pour en permettre la bonne réalisation est déjà en cours.



## Chiffres clés

### ROCHIAS

**33**

collaborateurs

**6,8**

M€ de chiffre d'affaires

**1000**

tonnes de produits vendus/an

### GROUPE COLIN

**350**

collaborateurs

**107**

M€ de chiffre d'affaires

**16 000**

tonnes de produits vendus/an

## 2. Notre mission & nos engagements

Mme Sonia André, responsable projet RSE de Rochias, **poursuit** pleinement son rôle de référente de mission et avec le soutien des **actionnaires**, mènera les **projets** nécessaires à **l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés**.

### 2.1 Notre mission

#### 01 CRÉER DES LIENS ÉTROITS AVEC LES PRODUCTEURS

Nous nous employons à créer des **liens étroits** entre les producteurs de condiments (ail, échalote, oignon) que nous transformons en ingrédients pour nos clients, dans le but ultime de leurs offrir le choix de la transparence et de la souveraineté agricole française et européenne.

#### 02 DÉVELOPPER DES FILÈRES RESPONSABLES

Le développement durable est le principal moteur de notre stratégie, contribuant ainsi au développement de **filières responsables** pour une agriculture pérenne au sein de nos territoires, transformant des matières premières toujours plus **locales**.

#### 03 PROMOUVOIR LE RESPECT ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

Notre engagement strict envers le respect et la **sécurité** de nos employé-es nous invite à développer un modèle d'**entreprise apprenante** au sein de laquelle les savoirs et avis des employé-es sont valorisés, dans un système qui pérennise depuis 1872 notre savoir-faire.

C'est cet engagement qui nous permettra de nouer une relation de confiance croissante avec nos employé-es, et c'est cette confiance qui nous permettra de faire de notre entreprise un terrain d'**éducation et d'apprentissage** des questions environnementales et sociales, ainsi que de partager les fruits de la valeur que nous créons.



#### MOT DE M. ERIC COLIN, PRÉSIDENT DU GROUPE COLIN

Le **Groupe Colin** se félicite de l'intégration de Rochias dans son groupe. Sa **démarche** en matière de **Responsabilité Sociétale des Entreprises** constitue un **atout majeur** pour le groupe. La **qualité d'entreprise à mission** représente à ce titre un **exemple structurant** sur lequel nous pourrions nous appuyer afin de **renforcer** et **faire évoluer** la **démarche RSE du groupe**.



## 2.2 Comment sommes-nous arrivés à notre raison d'être ?

Dans le cadre de la **convention de collaboration**<sup>1</sup> établie entre l'établissement **Vetagro Sup**<sup>2</sup> et **Rochias** en **2021**, l'entreprise a commandité un **Projet Collectif Ingénieur** pour un groupe d'étudiants. Celui-ci avait pour objectif d'aboutir à la **formulation de la raison d'être** de Rochias ainsi qu'à une ébauche des **objectifs statutaires** dans le cadre de la démarche visant à devenir **entreprise à mission**.

Dans un premier temps, la direction de l'entreprise a fourni aux étudiants une **proposition de raison d'être** qu'elle souhaitait **améliorer** en prenant en compte les **attentes de ses collaborateurs**. La proposition effectuée était la **suite logique** des réflexions et des actions de Rochias mises en place depuis 2019 dans sa **démarche RSE**.

Pour ce faire, le groupe, composé de cinq étudiants, a mené des **entretiens individuels semi-directifs** auprès de l'**ensemble du personnel** afin de recueillir leur **ressenti** vis-à-vis du développement durable, d'identifier les **leviers d'action** envisageables ainsi que leur **perception** du modèle de **gouvernance** et de son rôle dans la gestion de l'entreprise.

À l'issue de ces entretiens, il est apparu que les salariés souhaitaient mettre en avant le modèle d'**entreprise apprenante**, notamment

à travers les formations. Ils désiraient également valoriser l'**implication de tous** face aux crises environnementales actuelles.

La direction a tenu compte de ces retours et a **intégré dans la raison d'être**, les **propositions** issues du travail réalisé par le groupe d'étudiants.

À partir de cette raison d'être, le groupe a également proposé la **liste des objectifs statutaires** à suivre dans le cadre de la mission. Par exemple, les étudiants ont confirmé suite à leur travail la pertinence de la relocalisation de la production, le développement de filières responsables accompagnées de liens étroits avec les producteurs, le renforcement de la responsabilité sociale de l'entreprise en assurant la sécurité des collaborateurs, ainsi que la promotion d'un modèle d'entreprise apprenante autour des enjeux environnementaux comme objectifs statutaires. La direction a **retenu et confirmé** ces objectifs.

En parallèle, comme indiqué dans le précédent rapport de mission, le binôme dirigeant a participé à la **Convention des Entreprises pour le Climat**. L'objectif de cette participation était de **définir les objectifs opérationnels** de l'entreprise, à travers l'élaboration de la **feuille de route** présentée dans le rapport 2024.

<sup>1</sup> Cette convention permet à Rochias d'entretenir des liens étroits avec l'établissement, lui octroyant ainsi la possibilité de mener régulièrement des projets collaboratifs et d'accueillir des étudiants au sein de ses effectifs afin de travailler sur différentes missions.

<sup>2</sup> Vetagro Sup est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche situé à Clermont-Ferrand, qui forme des ingénieurs dans les domaines de l'agronomie.

## 2.3 Nos engagements

### Objectifs statutaires

#### **Relocaliser**

Relocaliser et reconstruire en partenariat avec nos agriculteurs une agriculture de proximité en développant des filières.

---

#### **Réduire l'impact environnemental**

Réduire l'impact environnemental de nos produits et de notre activité en se basant sur les principes d'une agriculture régénératrice couplés à une transformation de notre mix énergétique en intégrant l'énergie renouvelable.

---

#### **Favoriser la qualité de vie au travail**

Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité.





transmettre  
les origines

## Objectifs opérationnels

### **Retour aux sources**

Favoriser la relocalisation des filières agricoles en Auvergne

---

### **Vers une agriculture de conservation**

Accompagner les agriculteurs vers une agriculture de conservation.

Agir pour une gestion durable des ressources en limitant notre consommation d'eau et en renforçant notre production d'énergie solaire.


---

### **Former en continu le personnel**

Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité.

# 3. Avancement de la mise en oeuvre de notre mission

## 3.1 Situation actuelle

Objectifs statutaires	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Statut
Relocaliser et reconstruire en partenariat avec nos agriculteurs une agriculture de proximité en développant des filières.	Favoriser la relocalisation des filières agricoles en Auvergne.	% de matière première d'origine Auvergne	
Réduire l'impact environnemental de nos produits et de notre activité en se basant sur les principes d'une agriculture régénératrice couplés à une transformation de notre mix énergétique en intégrant l'énergie renouvelable.	Accompagner les agriculteurs vers une agriculture de conservation.	% d'agriculteurs sensibilisés	
	Agir pour une gestion durable des ressources en limitant notre consommation d'eau et en renforçant notre production d'énergie solaire.	% d'électricité issue du photovoltaïque	
		Consommation d'eau par unité transformée (m3/t)	
Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité	Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité.	Nombre d'heures de formations annuelles	
		% de SST <sup>3</sup>	

<sup>3</sup>SST signifie « Sauveteurs Secouristes du Travail ».

## 3.2 Volet développement filière

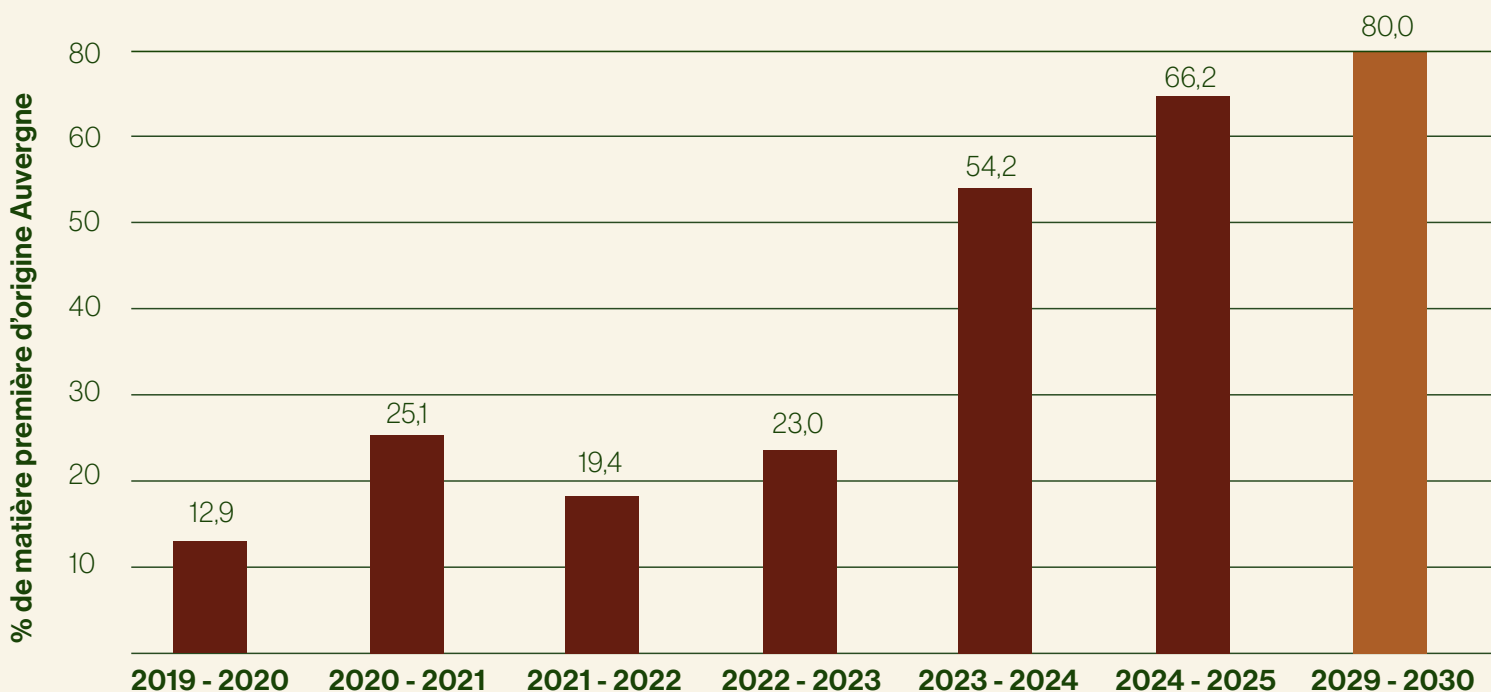
### 3.2.1 Favoriser la relocalisation des filières agricoles en Auvergne



Dans le cadre de l'intégration au Groupe Colin, les **volumes de production** d'ail déshydraté sont amenés à **doubler** à Issoire dans les 3 prochaines années. Afin de maintenir et d'**augmenter la part de l'ail en origine Auvergne**, 2 leviers ont été identifiés : le développement de nouveaux **partenariats** avec des agriculteurs souhaitant initier une production d'ail sur leurs terres et l'**extension des hectares** plantés par les producteurs déjà engagés dans la filière.

Les échanges actuellement menés s'orientent dans un premier temps vers un **doublé des superficies** plantées par les producteurs existants. Le recours à de **nouveaux agriculteurs** se fera dans un deuxième temps. Les financements obtenus dans le **plan de relance** des filières soutenu par France 2030 ont permis aux agriculteurs d'investir en matériel agricole spécifique à la culture de l'ail (planteuse, arracheuse, chaîne de tri). Rochias a établi des **contrats pluriannuels** garantissant une rémunération équitable pour des volumes et des prix garantis.

### Evolution du % de matière première d'origine Auvergne



La donnée pour 2024-2025 concerne la période qui s'étend du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, correspondant à la durée d'une campagne de production.

<b>Objectif statutaire</b>	<b>Relocaliser et reconstruire en partenariat avec nos agriculteurs une agriculture de proximité en développant des filières</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Favoriser la relocalisation des filières agricoles en Auvergne
<b>Indicateur de performance</b>	% de matière première d'origine Auvergne
<b>Objectif 2025</b>	60
<b>Résultat 2025</b>	66
<b>Objectif 2030</b>	<b>80</b>

### Projection jusqu'à 2030 :

Les **relations de confiance** établies avec ces derniers ont permis dès 2025 d'**atteindre l'objectif** fixé par la mission. Compte tenu du rachat de Rochias par le Groupe Colin et l'ambition de doubler la production d'ail déshydraté chez Rochias, il est **préférable d'attendre un an** pour vérifier si l'objectif de 80 % est **toujours en adéquation** avec les possibilités pratiques et les contrats possibles avec les producteurs auvergnats.

## 3.2.2 Accompagner les agriculteurs vers une agriculture de conservation



Depuis la participation au projet « Pachamama » en 2023, **deux fermes** ont été accompagnées. Dans une démarche d'amélioration continue et d'accompagnement constant d'implication mutuelle, **deux rencontres annuelles** sont organisées entre la **direction** de Rochias et les **producteurs de la filière ail**.

L'objectif général est de **multiplier ce type de démarche** afin de **sensibiliser** nos partenaires à ces nouvelles pratiques, en se maintenant à l'écoute des **évolutions de marché**.

Poster illustrant le projet "Pachamama".

## Evolution de la part d'agriculteurs sensibilisés

Période	2019 - 2024	2025
Nombre d'agriculteurs de la filière ail	7	7
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	3	3
% d'agriculteurs sensibilisés	43	43

La donnée pour 2025 concerne la période qui s'étend du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, correspondant à la durée d'une campagne de production.

Objectif statutaire	<b>Réduire l'impact environnemental de nos produits et de notre activité en se basant sur les principes d'une agriculture régénératrice</b>
Objectif opérationnel	Accompagner les agriculteurs vers une agriculture de conservation
Indicateur de performance	% d'agriculteurs sensibilisés dans la filière ail
Objectif 2025	50
Résultat 2025	43 <sup>4</sup>
Objectif 2030	100

Le nombre d'agriculteurs formés est resté constant. L'objectif 2025 n'est pas atteint.

**De nouvelles sessions de formation seront proposées et organisées pour qu'à l'horizon 2030 tous nos agriculteurs soient formés à l'agriculture régénératrice.**

### Projection jusqu'à 2030 :

Pourcentage d'agriculteurs sensibilisés :

2025 > 43	2028 > 70
2026 > 43	2029 > 100
2027 > 70	<b>2030 &gt; 100</b>

<sup>4</sup> Projet "Pachamama"

## 3.3 Volet développement durable

### 3.3.1 Agir pour une gestion durable des ressources en limitant notre consommation d'eau et en renforçant notre production d'énergie solaire



Nous savons pertinemment que l'**eau va devenir**, une **ressource importante** et rare. La région **Auvergne**, château d'eau de la France, va voir ses **ressources en eau se tarir** progressivement sous l'effet combiné de l'**augmentation** des **températures** et de la **réduction de la pluviométrie**.

C'est pour cette raison que nous devons changer nos modes de production pour être capable d'utiliser au mieux nos ressources disponibles en eau. Ce travail a déjà commencé avec le comptage des volumes d'eau utilisés. Une première **vague de modifications des installations** a été réalisée pour réduire les pertes, maximiser l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans nos process et va s'accélérer avec la mise en place d'un **nouveau système de nettoyage** plus économe et plus efficace de notre four.

Les **opérateurs** restent nos **meilleurs conseillers** sur les futures évolutions en vue de la réduction des volumes d'eau utilisée.

## 3.3.1 Eau



### Floriane

Cheffe de projet  
amélioration continue



J'ai intégré l'entreprise en **2023** en tant qu'**alternante** en amélioration continue, avec pour mission principale la **gestion de la ressource en eau**.

Mon parcours en alternance au sein de Rochias a constitué un véritable vecteur de **sensibilisation et d'implication**, contribuant concrètement au **renforcement** de notre engagement en faveur du **développement durable**, en cohérence avec mes **valeurs personnelles**.

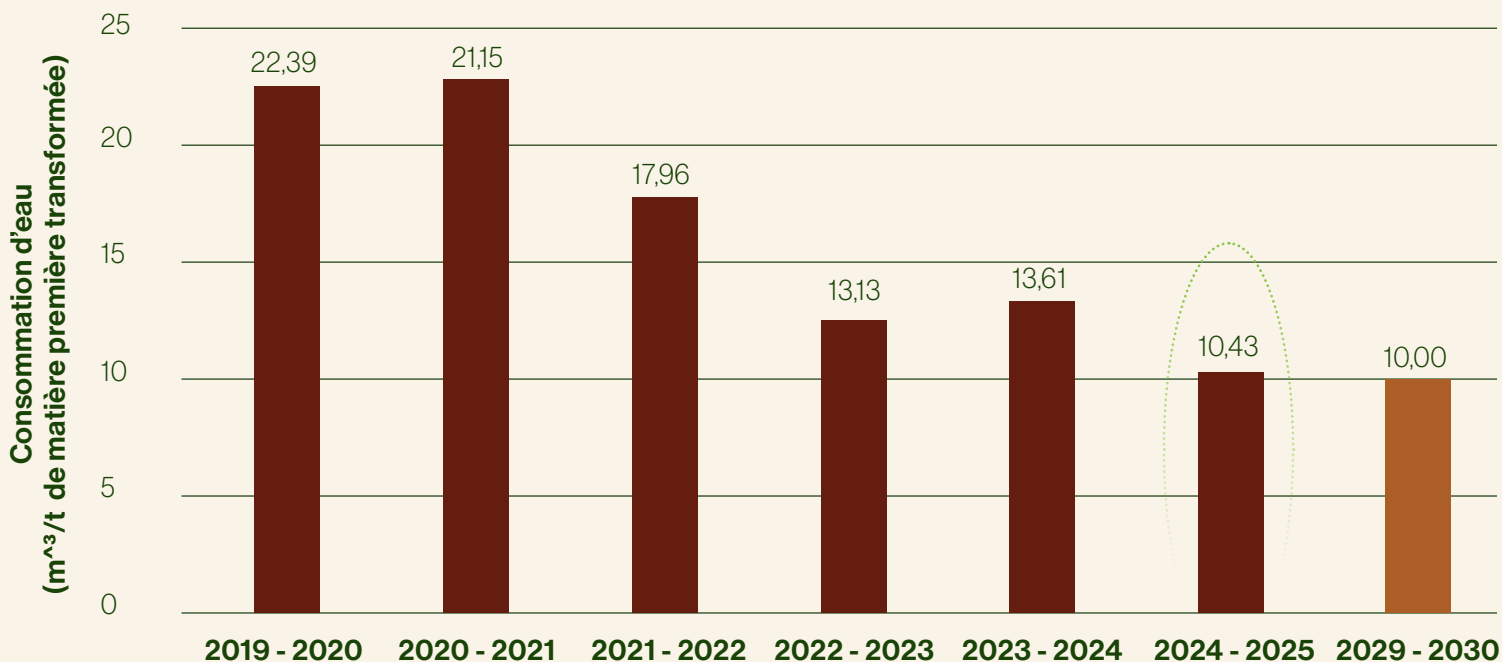
Mon sujet de fin d'études, consacré à la gestion de la ressource en eau, en a été un exemple concret : un **projet porteur de sens** pour moi, dans lequel j'ai été fière de **m'investir** pleinement et d'en être le **moteur**.

La maintenance a été fortement force de proposition afin d'imaginer de nouvelles solutions économes en eau.



Nouvelle lance à eau -  
Rochias à Issoire

### Consommation d'eau par matière première transformée (m<sup>3</sup>/t)



La donnée pour 2024-2025 concerne la période qui s'étend du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, correspondant à la durée d'une campagne de production.

<b>Objectif statutaire</b>	<b>Réduire l'impact environnemental : réduction de notre consommation d'eau</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Agir pour une gestion durable des ressources en limitant notre consommation d'eau
<b>Indicateur de performance</b>	Consommation d'eau (m3/t de matière première)
<b>Objectif 2025</b>	13,28
<b>Résultat 2025</b>	10,43
<b>Objectif 2030</b>	<b>10</b>

Le plan de réduction de la consommation en eau a permis d'**atteindre largement l'objectif** fixé pour l'**année 2025**.

Bien que Rochias ait **presque atteint l'objectif 2030**, un nouveau projet est déjà en cours de déploiement. Un **système de nettoyage à moyenne pression** pour optimiser la consommation d'eau durant le nettoyage hebdomadaire du four.

## Quels sont les facteurs influençant la consommation d'eau par tonne de matière première transformée :

### 1 Utilisation efficace de l'eau :

- Récupération de l'eau de process
- Nettoyage hebdomadaire du four
- Réduction des pertes

### 2 Nature des matières premières transformées :

- L'ail demande moins d'utilisation d'eau par tonne transformée que l'oignon et/ou l'échalote :
  1. Pelage à sec de l'ail
  2. Pelage et épierrage d'Oignon et Echalote en eau

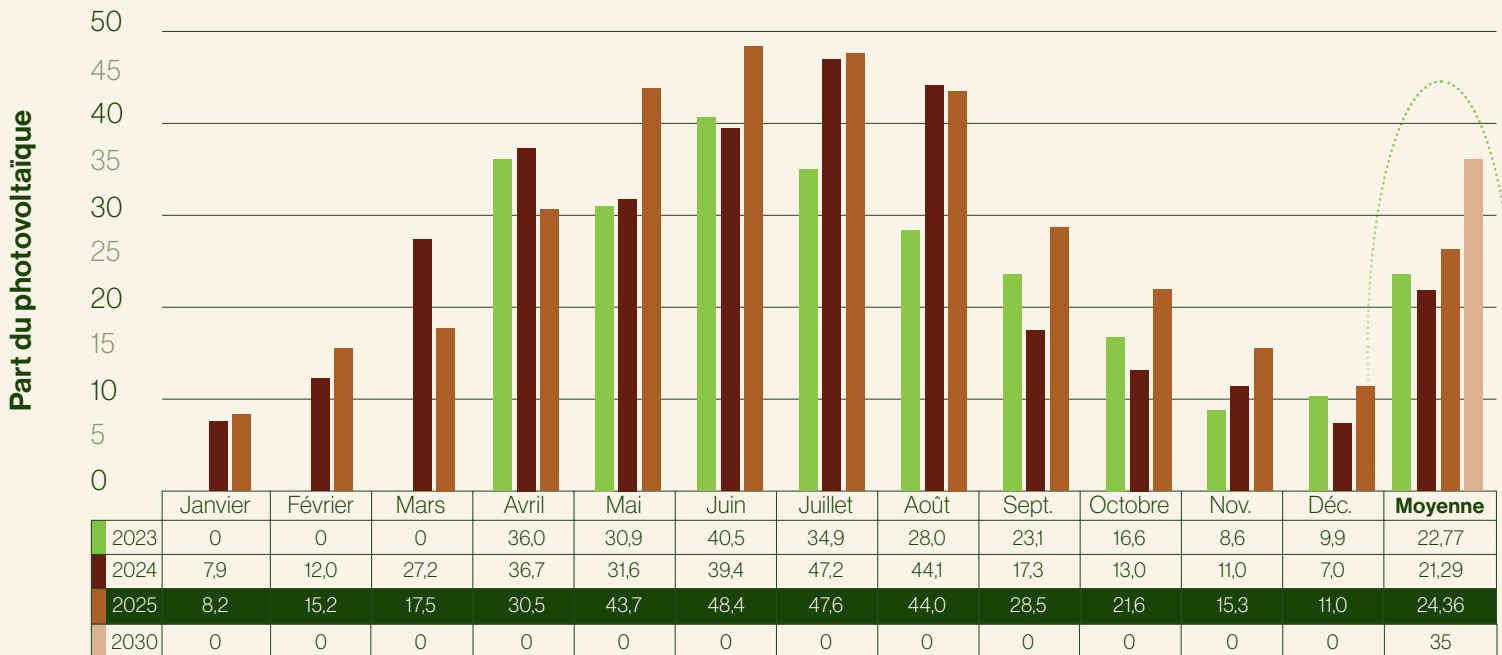
#### Projection jusqu'à 2030 :

Compte tenu du rachat de Rochias par le Groupe Colin et l'ambition de doubler la production d'ail déshydraté chez Rochias, il est préférable d'attendre un an pour vérifier si l'objectif de 10m3 d'eau par tonnes de matière première transformée est toujours valable.

### 3.3.1.2 Électricité

Rochias dès 2019 a pris la décision de n'utiliser que de **l'énergie électrique verte**. Dans un **deuxième temps**, Rochias a décidé de **produire sur site** de l'électricité photovoltaïque. Une **première centrale** a été installée en **mars 2023**. Une **deuxième centrale photovoltaïque** a vu le jour en **août 2025** pour une **puissance totale de 453KW**.

## Pourcentage de production de nos centrales photovoltaïques par rapport à la consommation totale



La valeur pour 2025 est calculée à partir des données collectées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de sa démarche d'**électricité 100 % verte**, Rochias a entrepris l'installation d'une **deuxième centrale photovoltaïque en 2025** pour atteindre ses objectifs.



Électricité garantie 100% verte

Photo panoramique de l'une des **centrales photovoltaïques de l'usine** Rochias à Issoire.



L'une des centrales photovoltaïques de Rochias à Issoire

**Le tableau ci-dessous présente le résultat 2025 et notre objectif 2030 pour l'objectif statutaire concernant le pourcentage d'énergie renouvelable photovoltaïque dans la consommation totale d'électricité de Rochias.**

<b>Objectif statutaire</b>	<b>Réduire l'impact environnemental : transformation de notre mix énergétique en intégrant l'énergie renouvelable</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	Agir pour une gestion durable des ressources en renforçant notre production d'énergie solaire	
<b>Indicateur de performance</b>	% d'électricité consommée issue du photovoltaïque	
<b>Objectif 2025</b>		28
<b>Résultat 2025</b>		24,4
<b>Objectif 2030</b>		<b>35</b>

**L'objectif** de 28% de production d'électricité photovoltaïque en **2025** n'est pas atteint. La **nouvelle centrale** a été fonctionnelle sur seulement **un tiers de l'année** ce qui explique que **l'objectif n'est pas atteint**.

**Projection jusqu'à 2030 :**

Pourcentage d'électricité consommée issue du photovoltaïque :

2025 > 24	2028 > 30
2026 > 30	2029 > 35
2027 > 30	<b>2030 &gt; 35</b>

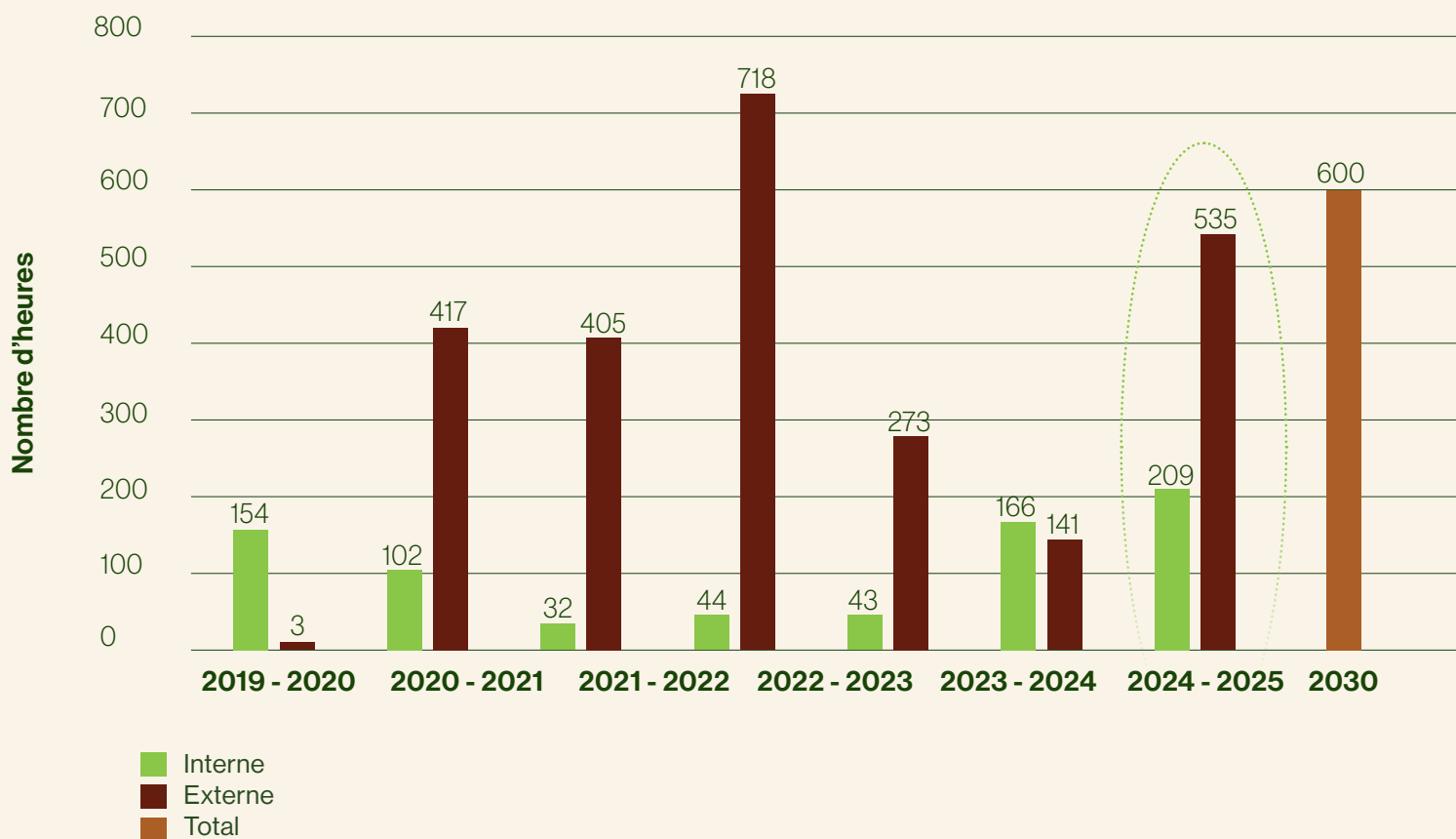
## 3.4 Volet social

### 3.4.1 Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité

#### 3.4.1.1 Formations

Rochias a poursuivi son **offre de formation** ouverte à l'ensemble de ses collaborateurs. À ce titre, les **deux nouveaux chefs d'équipe** ont notamment eu la possibilité de valider un **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**. Par ailleurs, de nombreuses formations liées à la certification **FSSC 22 000** ont été réalisées pour assurer le bon déroulement du processus de fabrication de la réception des matières premières jusqu'à l'expédition des produits finis.

### Nombre d'heures de formations



Les données pour 2025 correspondent à la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.



### 3.4.1 Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité

Concernant les formations aux premiers secours, les collaborateurs concernés ont eu la possibilité de renouveler leur certification Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

<b>Objectif statutaire</b>	<b>Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité
<b>Indicateur de performance</b>	Nombre d'heures de formations annuelles
<b>Objectif 2025</b>	520
<b>Résultat 2025</b>	743 <sup>5</sup>
<b>Objectif 2030</b>	<b>600</b>



Exemple de support de formation - mise en place d'un mode opératoire.

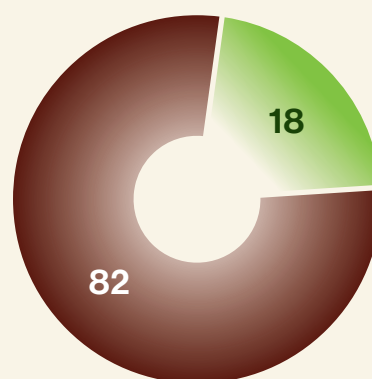
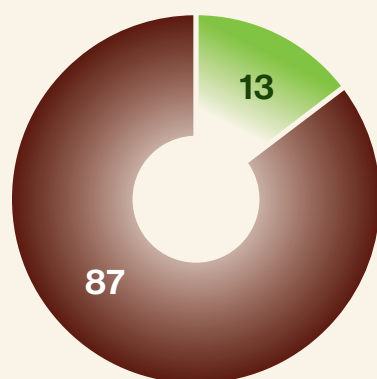
Toutes ces formations ont permis d'**atteindre largement l'objectif fixé pour 2025**.



Dans la démarche d'amélioration continue, les formations seront mieux **réparties sur l'année 2026** de manière à **favoriser l'engagement** des collaborateurs et de poursuivre la **montée en compétences collective** pour atteindre le prochain objectif.

**L'objectif 2030** est déjà **atteint en 2025** en raison des **CQP** qui représente un **volume horaire important**. Les prochaines années permettront de suivre l'évolution de cet objectif et de le réviser si nécessaire.

<sup>5</sup> Résultat obtenu en additionnant le nombre d'heures de formation externe et interne

## Evolution du nombre de SST



 % SST  
 % non SST

La valeur associée à cet indicateur est celle obtenue le 1er juillet 2025, date de renouvellement de l'indicateur.



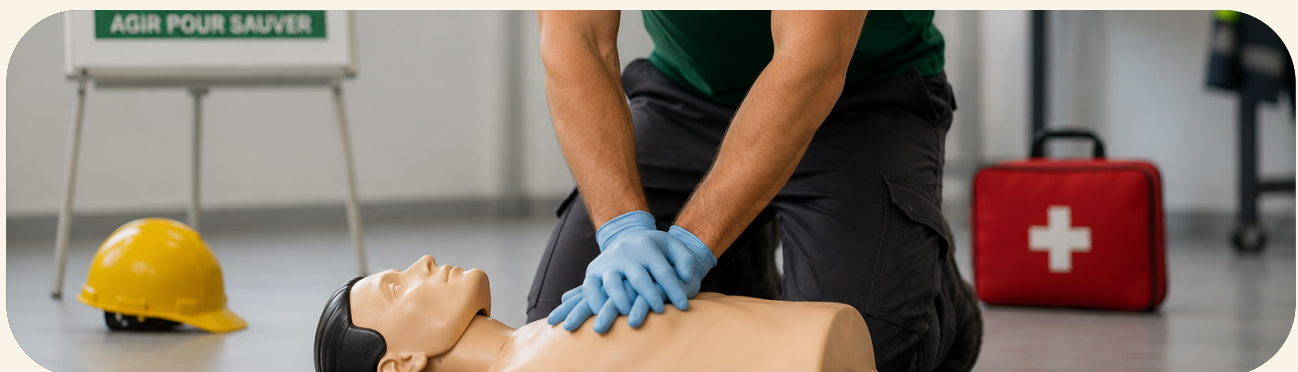
<b>Objectif statutaire</b>	<b>Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	Renforcer les compétences internes en misant sur la formation continue et le développement de la culture de la sécurité	
<b>Indicateur de performance</b>	% du personnel ayant une certification SST	
<b>Objectif 2025</b>		20
<b>Résultat 2025</b>		18
<b>Objectif 2030</b>		<b>40</b>

L'objectif 2025 **n'est pas atteint** puisqu'il est calculé au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et qu'**aucune nouvelle formation** n'a été réalisée **depuis la première session**, à ceci s'ajoute le départ de deux collaborateurs formés ce explique ce résultat.

En 2026, une **nouvelle session de formation** a été proposée à l'ensemble du personnel et plus particulièrement aux chefs d'équipe. Les **retours et inscriptions** des collaborateurs concernant cette formation nous indique que notre **objectif pour 2030 pourra être atteint**.

**Projection jusqu'à 2030 :**  
Pourcentage du personnel ayant une certification SST :

2025 > 18	2028 > 35
2026 > 25	2029 > 35
2027 > 25	<b>2030 &gt; 40</b>



## 4. Pour aller **plus loin**

La direction est convaincue que **chacun** a la possibilité de contribuer, par la mise en place d'une multitude **d'actions au quotidien**, à la démarche de Rochias en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle considère que toute **personne ayant une idée pertinente** ne doit pas hésiter à la **mettre en oeuvre**, car chaque bonne action peut inciter son entourage à entreprendre des initiatives similaires. Par ailleurs, un **sentiment de devoir** accompli peut se faire sentir lorsque l'on agit à son **échelle**.

Dans cette dynamique, depuis leur arrivée en **2019**, les membres de la direction ont progressivement mis en oeuvre **diverses actions** relevant des piliers de la RSE:

- l'utilisation d'une électricité 100 % verte
- la construction des deux centrales photovoltaïques
- la mise en place d'un plan de sobriété hydrique permettant de suivre et de réduire les consommations d'eau
- le développement de **filières locales**
- le renforcement de la **sécurité** des opérateurs grâce aux formations de **sauveteurs secouristes du travail**, ainsi que la proposition de nombreuses **formations** à l'ensemble du personnel.



Comme présenté dans le rapport de mission 2024, le binôme des dirigeants a notamment participé à la **Convention des Entreprises pour le Climat**, dont l'objectif principal était d'aboutir à une feuille de route qui s'est traduite dans la nouvelle raison d'être de l'entreprise. L'**expérience de Rochias** sera utile à la direction du Groupe Colin, pour étendre son expérience et savoir-faire en matière de **RSE** à l'ensemble du groupe. Une **première étape** vient d'être franchie avec la préparation du **rapport VSME** (Voluntary Standards Small and Medium Enterprises).

Cette norme fait partie intégrante de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), adoptée par l'**Union Européenne** pour renforcer la **transparence** des pratiques durables des entreprises et pour guider celles-ci vers une économie plus verte et inclusive. A la différence de la CSRD, la norme VSME est d'application **volontaire**, non obligatoire pour les **entreprises moyennes** (< 500 employés).



Badge obtenu après avoir rempli le questionnaire Ecovadis en janvier 2025.

## 4.1 Zoom sur des initiatives complémentaires autour du pilier social

Le **Comité Social et Economique** se réunit tous les mois avec la direction pour aborder un certain nombre de sujets. Les premiers sujets concernaient l'augmentation de la participation de l'entreprise au financement de la **mutuelle** pour les ayants droit à hauteur de 50 %.

En 2021, lors d'un dialogue mensuel, la direction a accordé aux collaborateurs la **prise en charge complète des jours de carence** en cas d'arrêt maladie.

L'année 2021 fût aussi marquée par le début du suivi des indicateurs dans le cadre du **plan d'intéressement de 50 000 €** selon l'atteinte des objectifs.

## 4.2 Zoom sur des initiatives autour de la valorisation des déchets

La **réduction des déchets** constitue un **enjeu majeur** auquel sont confrontées de nombreuses entreprises. Rochias s'attache à y répondre de manière structurée.

Dans cette perspective, les **co-produits** issus du processus de fabrication font l'objet de démarches de **valorisation locale**. Les **pelures d'ail**, caractérisées par leur faible humidité, sont ainsi réutilisées par des **agriculteurs locaux** pour le **paillage des stabulations**.

En revanche, les **pelures d'oignon et d'échalote, humides** en raison du processus de pelage en parmentière sont expédiées en **Haute-Loire**, pour être valorisée par un méthaniseur en énergie renouvelable.



Litière à base d'ail dans une stabulation.

### 4.3 Zoom sur des initiatives complémentaires en faveur de la biodiversité



Ruches installées devant la façade Est de Rochias à Issoire.

La **préservation de la biodiversité** constitue l'un des piliers que la direction a voulu développer au sein de son site.

Dans cette optique, plusieurs actions concrètes ont été mises en place. Depuis l'arrivée de la direction, un dispositif d'**éco pâturage** a été déployé. Des moutons sont ainsi présents sur les surfaces enherbées de l'usine. Ces animaux sont accueillis dans le cadre d'un contrat **de location** avec un éleveur, garantissant pour celui-ci un **espace clos et sécurisé**.

Ce dispositif présente un **double bénéfice** : il permet à l'entreprise **Rochias de réduire la fréquence des tontes**, tout en favorisant une gestion plus écologique de ses espaces verts. Une intervention complémentaire réalisée par le Centre d'Aide par le Travail (CAT) voisin de Rochias reste néanmoins nécessaire une ou deux fois par an pour éliminer les espèces végétales que les moutons ne mangent pas.

Par ailleurs, le site accueille également des **ruches**, ce qui s'inscrit pleinement dans la démarche en faveur de la biodiversité. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, un accord a été conclu avec une apicultrice locale, située à une **dizaine de kilomètres** de Rochias. Cet accord prévoit d'installer un **rucher professionnel** devant la façade Est du bâtiment, ainsi qu'un **parrainage annuel rémunéré de Rochias auprès de l'apicultrice**.

Ce parrainage intègre également une **dimension pédagogique** : une action de sensibilisation au métier d'apiculteur a été proposée aux **salariés volontaires**, leur permettant de découvrir le fonctionnement d'un rucher.

Tout comme l'éco pâturage, cette collaboration repose sur des bénéfices réciproques et une coopération locale forte. L'entreprise contribue à offrir un environnement sécurisé et adapté aux abeilles tandis que l'apicultrice **bénéficie pour ses abeilles** d'un emplacement idéal à leur croissance et bien être ainsi que d'une **visibilité auprès des collaborateurs**, susceptibles de s'intéresser à ses produits. Ce dispositif participe ainsi à la fois à la préservation de la biodiversité locale et à la sensibilisation des équipes.

En complément de ces actions, Rochias développe progressivement d'**autres initiatives**, présentées dans le **tableau** ci-après.

Piliers de la RSE	Actions
<b>Environnement</b>	Changement des groupes froids pour un système de récupération de la chaleur
	Réduction et valorisation des déchets
	Utilisation de l'eau de forage généralisée sauf obligation réglementaire
	Mise en place de l'éco pâturage
	Mise en place d'une navette de Billom à Issoire depuis la délocalisation du site de production
<b>Territoire et intérêt local</b>	Mise en place de ruchers
	Sponsoring du club de rugby local
	Participation à des comités <sup>6</sup>
	Recrutement régulier d'alternants <sup>7</sup>
	Participation à différents réseaux <sup>8</sup>
	Certification Bio Partenaire
	Partenariat avec la Ressourcerie d'Issoire
<b>Relations et conditions de travail</b>	Mise en place d'un plan d'intéressement
	Amélioration de l'ergonomie des postes
	Prise en charge des jours de carence
	Prise en charge à hauteur de 50 % de la mutuelle
	Dialogue CSE mensuel
<b>Loyauté des pratiques</b>	Comité de sécurité bimestriel
	Mise en place d'un code de conduite

6- Comité de Développement du Territoire (Région AURA), Comité Local Ecoles Entreprises qui permet de cultiver la transmission des métiers et de leurs savoir-faire associés

7- En plus de son partenariat avec Vetagro Sup, l'un des directeurs siège au conseil d'administration du lycée professionnel Heri Sainte-Claire Deville d'Issoire, ce qui permet à Rochias d'accueillir des alternants issus des formations proposées par cet établissement scolaire.

8- Réseau Entreprendre, Pôle Agro 42, territoire d'industrie Issoire – Brioude, Fédération des producteurs d'ails en Auvergne.



Eco pâturage sur le site de production de Rochias à Issoire.

## 5. Conclusion

Ce second rapport met en lumière les **actions engagées** au cours de l'année et l'**état d'avancement des objectifs fixés** par la mission. Il montre une **dynamique structurée** marquée par certaines réussites et indique aussi que le **travail doit continuer pour atteindre les objectifs** ambitieux que nous nous sommes **fixés**.

Déjà **trois objectifs sur six** ont été atteints **après un an**, les actions mises en place témoignent d'une **trajectoire cohérente** avec l'ambition portée par l'entreprise à mission. Les **initiatives** à venir constituent des leviers essentiels pour encore **pérenniser les réussites et continuer notre marche vers le progrès** dans les années à venir.

La **référente de mission** en lien étroit avec les **actionnaires** poursuivra le pilotage de la mission et suivra une logique d'**amélioration continue** pour atteindre les objectifs ciblés. L'**horizon 2030 demeure inchangé** et guide l'ensemble des décisions de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises pour concilier performance économique avec le faible impact environnemental et l'engagement social durable.

Convaincue que sa **démarche RSE** est un axe structurant de son positionnement sur le marché, l'entreprise entend **poursuivre et renforcer les actions** en faveur de l'atteinte des objectifs fixés par la mission.



**ETHICS**  
GROUP

2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen - 31700 BLAGNAC  
Tel 05 61 16 38 28 - contact@ethics-group.com  
<https://ethics-group.com> SAS au capital de 9 600 500€  
RCS Toulouse B 802 930 552 - SIRET 802 930 552 00020

### VÉRIFICATION DU STATUT D'ENTREPRISE À MISSION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT  
N° 2024\_0218\_v1

Version du modèle : 2.1

**NOM DE L'ENTREPRISE À MISSION**  
SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS ROCHIAS (ROCHIAS)  
Parc technologique de Lavour 63500 Issoire  
<https://www.rochias.com/>  
Mail : sandre@rochias.com

**OBJET DE L'AVIS**  
Avis de vérification de la qualité de société à mission

**PERIMETRE**  
Intégralité de SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS ROCHIAS 339 438 483 R.C.S.  
CLERMONT FERRAND

**DATE ET PÉRIODE COUVERTES**  
ROCHIAS a modifié ses statuts le **26 mars 2024** afin d'intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de société à mission. Ces derniers ont fait l'objet d'une modification le **31 octobre 2025**.

Le rapport de mission couvre l'exercice le **1 octobre 2024 à 30 septembre 2025**.  
La vérification a eu lieu entre le **23 mars 2026 et le 06 mai 2026**. L'audit sur site de ROCHIAS a eu lieu entre le **22 et 23 avril 2026**.

**TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION**  
**EN CE QUI CONCERNE L'AVIS**  
Ethics Group, Organisme Tiers Indépendant, accrédité par le COFRAC, selon le référentiel ISO 17029 :2019, sous le N° 3-1899 à procéder aux vérifications de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux. La portée de l'accréditation et sa validité peuvent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

**NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION**  
ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen - 31700 BLAGNAC - Tél : 05.61.16.38.28 - [www.ethics-group.com](http://www.ethics-group.com)



## CONCLUSIONS

La vérification s'est déroulée dans d'excellentes conditions de sincérité et de transparence. La phase préparatoire impliquant l'échange de nombreux documents a permis de fluidifier et d'orienter l'audit. Des entretiens ont été menés, de nombreux éléments de preuves ont été collectés en amont et durant l'audit, matérialisant l'impact de la mission de ROCHIAS.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendu des travaux, et des éléments que nous avons collectés, rien n'est venu à notre attention qui remette en cause le respect, par la société, des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'aucune circonstance extérieure, à notre connaissance, est susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs n'a été identifiée sur la période couverte.

### Les points suivants ont été vérifiés :

- o Conformité administrative et légale :
  - Les statuts légaux de ROCHIAS font mention :
    - d'une raison d'être (art L.210-10 §1)
    - des objectifs sociaux et environnementaux (art L.210-10 §2)
    - des modalités de suivi de l'exécution de la mission (art L.210-10 §3)
  - La déclaration du statut d'entreprise à mission au greffe du tribunal de commerce a été réalisée par ROCHIAS.
  - La date du premier audit est conforme à la loi (24 mois maximum après le dépôt des statuts pour une entreprise de moins de 50 salariés).
- o La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission.
- o Le rôle et l'implication du référent de Mission est conforme à la loi.
- o Les résultats rejoignent les objectifs statutaires de ROCHIAS suivants :
  - Objectif statutaire 1 : « La relocalisation et la reconstruction en partenariat avec les agriculteurs d'une agriculture de proximité en développant des filières »
  - Objectif statutaire 2 : « La réduction de l'impact environnemental de ses produits et de son activité en se basant sur les principes d'une agriculture régénératrice couplés à une transformation de son mix énergétique en intégrant l'énergie renouvelable »
  - Objectif statutaire 3 : « La qualité de vie au travail de ses collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité »

Le fait que, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que l'entité n'ait pas mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts. De même, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que la mission ne serait pas alignée avec le modèle d'affaire de l'entité.

### 3 Avis de vérification

Par conséquent, aucun élément recueilli ne remet en cause le fait que ROCHIAS respecte à ce stade partiellement les objectifs sociaux et environnementaux, en cohérence avec sa raison d'être et son activité,

S'agissant de l'objectif statutaire 1 « La relocalisation et la reconstruction en partenariat avec les agriculteurs d'une agriculture de proximité en développant des filières », aucun élément recueilli ne remet en cause le fait que ROCHIAS respecte à ce stade cet objectif.

S'agissant de l'objectif statutaire 2 « La réduction de l'impact environnemental de ses produits et de son activité en se basant sur les principes d'une agriculture régénératrice couplés à une transformation de son mix énergétique en intégrant l'énergie renouvelable », nous sommes dans l'impossibilité de conclure. Les résultats visés pour l'exercice en question ne sont que partiellement atteints, malgré la mobilisation de ressources importantes par l'organisation. Toutefois, les résultats intermédiaires sur la voie menant aux objectifs de 2030 restent globalement conformes. L'organisation a déjà prévu des mesures alternatives visant à garantir la réalisation des objectifs de 2030.

S'agissant de l'objectif statutaire 3 - « La qualité de vie au travail de ses collaborateurs, en encourageant l'autonomie, le sens des responsabilités, et en garantissant leur sécurité », nous sommes dans l'impossibilité de conclure. Les résultats visés pour l'exercice en question ont été largement atteints, et seul le désistement de dernière minute d'un membre du personnel d'un programme de formation a empêché leur pleine réalisation. Les ressources mobilisées par l'organisation étaient suffisantes pour garantir la réalisation de l'objectif. Les résultats intermédiaires sur la voie des objectifs de 2030 restent réalisables.

#### **Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs pour l'entité.**

- o Bien que le Référént de Mission assume efficacement son rôle, le suivi et la gouvernance de la mission repose actuellement sur une seule personne, ce qui constitue un point de fragilité structurelle. Dans une perspective d'approfondissement et de renforcement de l'impact de la mission, il serait opportun d'engager une réflexion sur la création d'un Comité de Mission — potentiellement avec la participation d'un représentant du Groupe Colin. Cette instance aurait vocation à évoluer progressivement vers une composition élargie, intégrant des parties prenantes externes dont l'expérience sectorielle, l'expertise thématique et l'indépendance de jugement constitueraient un levier décisif pour renforcer la crédibilité, la robustesse et l'ambition de la démarche de mission.
- o Poursuivre la formalisation et l'étoffement du référentiel de mission, en y intégrant une projection sur l'évolution des objectifs opérationnels et leurs impacts sur les objectifs statutaires, assortie de cibles et de trajectoires adaptées et formalisées à horizon 2030. La définition des cibles devrait rechercher un équilibre entre l'ambition de l'entreprise, sa capacité opérationnelle à atteindre les objectifs fixés et les risques associés à leur réalisation.
- o Formaliser par ailleurs un tableau de bord de suivi périodique, communiqué au Comité de Direction et, le cas échéant, au Comité de Mission, afin d'éviter que le rapport annuel ne demeure le seul point de contrôle de la démarche.
- o Poursuivre la consolidation du dispositif de mesure d'impact, afin de mieux documenter les effets des actions engagées et d'améliorer la capacité à apprécier l'atteinte des impacts attendus.
- o Faire évoluer la communication interne et externe en y intégrant l'impact social et environnemental des activités, afin de maximiser la portée et la résonance de ROCHIAS en tant qu'entreprise à mission auprès de sa filière.

#### 4 Avis de vérification

- o Concernant l'objectif statutaire 2, compte tenu de l'évolution importante envisagée autour des activités de transformation de l'ail, il conviendra de définir un plan d'action stratégique pour développer et dynamiser la filière ainsi que l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture de conservation au-delà du programme Pachamama.
- o Concernant l'objectif statutaire 3, il serait opportun d'élargir le périmètre du reporting afférent à cet objectif, en y intégrant des éléments et des indicateurs au-delà de la seule formation, afin de permettre une évaluation globale de la QVT.

#### **Nous notons également les points forts significatifs suivant :**

- o Une démarche RSE structurée et crédible : ROCHIAS témoigne d'un engagement RSE ancré bien avant la formalisation de son statut de Société à Mission en 2024, avec des indicateurs de progrès mesurables sur ses trois axes statutaires et une reconnaissance institutionnelle significative (France 2030, CEC, ministère).
- o Un portage humain sincère et cohérent : les dirigeants et la Référente de Mission incarnent le projet avec conviction et implication directe, conférant à la démarche une authenticité et une continuité opérationnelle solides.
- o Une continuité garantie dans le cadre du Groupe Colin : Le rachat par le Groupe Colin en novembre 2025, ainsi que les investissements prévus sur le site d'Issoire, ne constituent pas un risque de dilution de la mission, mais représentent au contraire une opportunité de renforcer la pérennité du statut SAM et la continuité de l'engagement RSE, telles que confirmées par la maison mère.
- o La Raison d'Etre et les objectifs statutaires sont déclinés en actions suivies, avec des indicateurs, des éléments de preuve identifiés et des perspectives d'évolution (trajectoire 2030), traduisant une montée en maturité du pilotage. Au vu de la taille de l'entreprise, les moyens alloués à la mission sont importants.
- o La posture globale se caractérise par une transparence et une logique d'amélioration continue.

#### **PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

#### **LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

## RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- o De constituer a minima un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport ;
- o De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- o De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport de mission ;
- o De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- o D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission. Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le Programme de vérification 2024\_0218 transmis à ROCHIAS.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis de ROCHIAS a été validée via un entretien interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- que toutes les activités de vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programme
- que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées
- que les constats significatifs ont été identifiés et documentés

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 23 mars 2026 et le 06 mai 2026 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

## 6 Avis de vérification

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- **37%** Fonction management
- **25%** Fonction opérationnel
- **13%** Fonction support
- **25%** Clients / Partenaires / Fournisseurs

Cet échantillonnage « 360° » a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations permettant d'évaluer l'appropriation et l'impact de la mission de ROCHIAS.

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

o D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

o D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

o Nous avons collecté un ensemble documentaire complet mis à disposition par ROCHIAS comprenant :

- Extrait KBIS au 22 mars 2026
- Statuts légaux mis à jour au 31 octobre 2025
- Rapport de Mission 2025
- Preuves d'impact positif de la mission au travers de différentes documentations
- Preuves relatives à la co-construction de la raison d'être et objectifs statutaires de ROCHIAS

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

o Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o les informations collectées
- o la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels, de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental. Nous avons vérifié, par échantillonnage, si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

7 Avis de vérification

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- o Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport de mission ;
- o Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- o Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- o Nous avons vérifié la présence dans le rapport de mission d'actions cohérentes avec les objectifs opérationnels ;
- o Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- o Nous avons vérifié la fiabilité par échantillonnage de ces objectifs opérationnels et, notamment nous avons :
  - vérifié que ces objectifs opérationnels couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- o Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la société ROCHIAS pour une durée de 5ans.

Pour rappel, à la suite du premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Entreprise de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Entreprise de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 06/05/2026

Représentant de l'**Organisme Tiers  
Indépendant ETHICS GROUP**



Thierry PEDELOUP





# Rochias

04 73 55 68 68

Parc Technologique de Lavaur, 63500 Issoire

[www.rochias.com](http://www.rochias.com)

Rochias - Condiments transformés